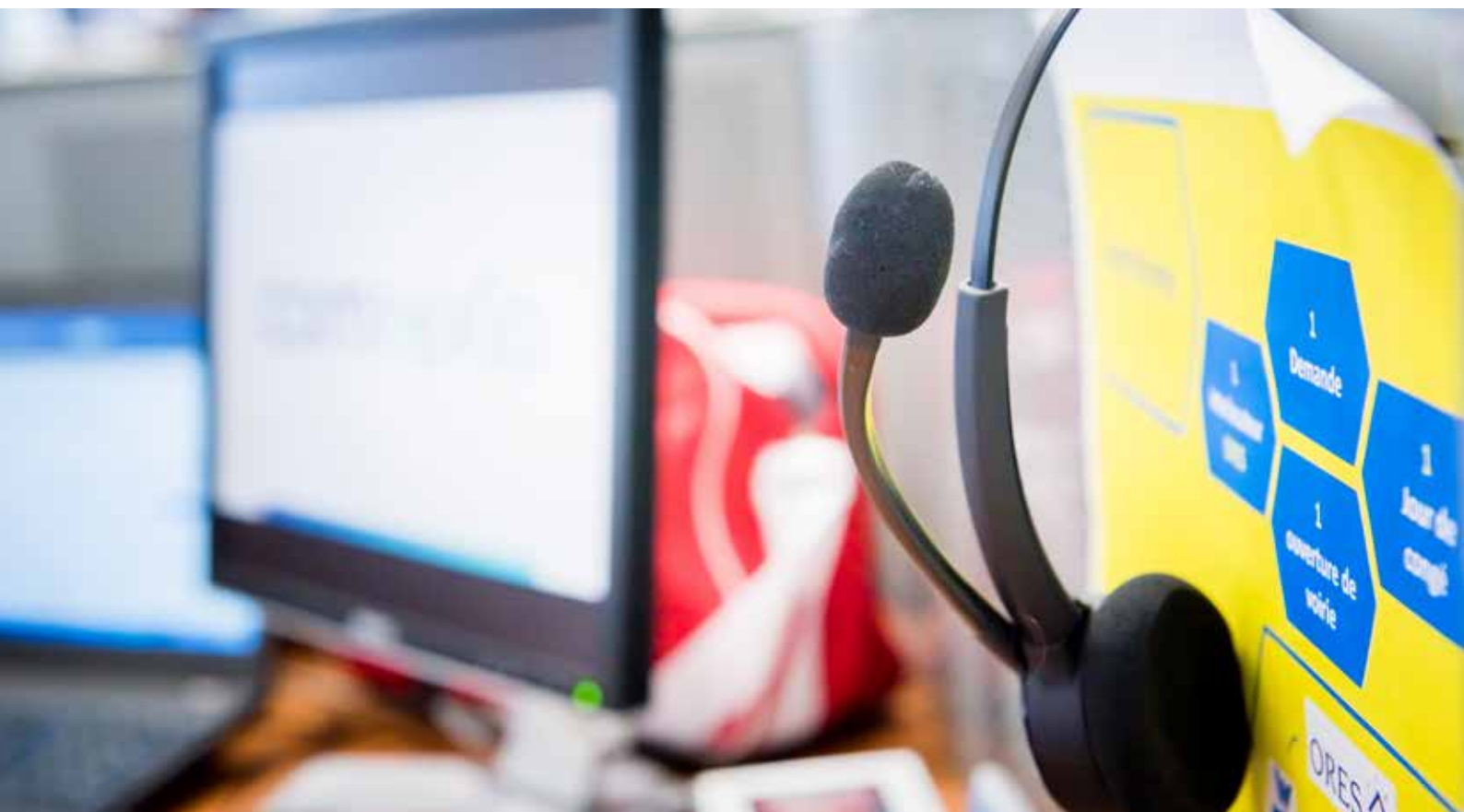


comnexio



Rapport annuel 2019

TABLE DES MATIÈRES

I.	Introduction – Message du Manager opérationnel	p. 2
II.	Rapport d'activités	p. 4
III.	Rapport de gestion	p. 10
	1. Commentaires sur les comptes annuels	p. 11
	2. Comptes annuels	p. 15
IV.	Rapport des Commissaires	p. 37
V.	Rapports de rémunération	p. 42
	1. Rapport du Comité de nomination et de rémunération	p. 43
	2. Rapport du Conseil d'administration	p. 44

I. INTRODUCTION MESSAGE DU MANAGER OPÉRATIONNEL



Ce document constitue le premier rapport annuel de Connexio. Il revient sur les sept premiers mois d'existence de notre entreprise en tant que filiale d'ORES Assets, gestionnaire des réseaux de distribution de gaz et d'électricité (GRD) dans 75% des communes wallonnes.

Connexio, c'est le centre de contact en charge, depuis le 1^{er} juin 2019, de la première ligne d'accueil téléphonique d'ORES. Il faut saluer à cet égard le travail réalisé par les équipes du GRD pour mettre sur pied un centre de relations clients fonctionnel dans les délais très courts impartis par le législateur wallon. C'est un succès qui démontre le professionnalisme, le sens des responsabilités et l'audace de ses collaborateurs et qui en appelle assurément d'autres.

En constituant son centre de contact par le biais d'un transfert d'une partie du personnel provenant de l'ancien fournisseur de service – N-Allo – et en le maintenant dans les implantations locales, le groupe ORES a choisi de pérenniser l'emploi en Wallonie. Le GRD se donne également les moyens de pleinement maîtriser l'efficacité et la qualité du service d'accueil téléphonique délivré à ses clients. Connexio entend être un acteur de service public performant et offrir un service à la mesure des attentes légitimes des citoyens. Il s'inscrit à cet effet dans la vision client développée par ORES et dans une recherche continue d'efficacité.

Connexio, c'est un peu plus d'une centaine de collaborateurs expérimentés et passionnés, répartis sur deux sites

situés à Gosselies et Eupen, au service de près de 2,5 millions de citoyens wallons, 24h/24 et 7j/7. Les conseillers clientèle apportent, au quotidien, des réponses aux questions les plus diverses en matière de distribution de gaz et d'électricité. Cela ne représente pas moins de 850.000 interactions annuelles via le canal téléphonique, mais également le chat via Internet ou les courriels. Cette disponibilité et la qualité de réponse font la marque de fabrique de l'entreprise.

Pour Connexio, l'année 2019 a été à la fois celle du démarrage et de la transition vers son objectif plus global d'accroissement de son autonomie et de sa maturité opérationnelle. Ainsi, les premiers mois d'existence ont été d'abord mis à profit pour maîtriser progressivement les opérations quotidiennes et surtout assurer la continuité et la qualité du service. Avec le recul, on peut modestement avancer que l'expérience client a été totalement maintenue et s'améliore même au fil des mois.

Il était crucial, en second lieu, de monter en puissance dans la gestion de la nouvelle organisation. En effet, toute une série de services de support sont fournis par ORES. Une période d'adaptation réciproque était par conséquent nécessaire afin de trouver un rythme de croisière, atteint en ce début 2020.

En troisième lieu, il convenait de jeter les bases d'une identité et d'une culture d'entreprise propres à Connexio, où l'humain est placé au centre de l'activité. Connexio s'oriente de la sorte vers un management de confiance et un leadership positif, avec pour objectif le développement des compétences des collaborateurs et le soutien de leur évolution dans l'entreprise et dans la société.

Dans le même sens, l'ensemble des collaborateurs a été invité à participer à la définition des valeurs de l'entreprise. Cette démarche résolument participative a rencontré un réel succès, débouchant sur quatre valeurs fortes, déjà bien ancrées chez Connexio : l'esprit

d'équipe, le vivre ensemble, l'engagement professionnel et la vision d'avenir.

Enfin, on ne peut occulter à l'heure d'écrire ces lignes, la crise sanitaire du COVID-19 qui touche de plein fouet notre société et bouleverse notre quotidien. Après les tempêtes Ciara, Dennis et Ellen de février 2020, cette crise inédite est le deuxième événement majeur mettant à rude épreuve la résistance de Connexio en peu de temps. Lors des tempêtes, près d'un tiers des collaborateurs se sont mobilisés pour aider leurs collègues de garde à traiter les flux massifs d'appels des citoyens wallons. La crise sans précédent du COVID-19 a, quant à elle, contraint la majorité des collaborateurs à travailler à domicile pour assurer la continuité du service public. Cette capacité de réaction et d'adaptation illustre à merveille l'esprit d'équipe et l'engagement professionnel du personnel de Connexio.

Les enjeux qui attendent notre entreprise demeurent nombreux et considérables. Connexio devra évoluer dans un environnement changeant, marqué par les innovations technologiques et la digitalisation, tout en maintenant comme cap annexe la possibilité d'offrir, à terme, ses services à d'autres entreprises d'utilité publique wallonnes.

Je souhaite terminer ce message en remerciant toutes les personnes qui ont contribué à la naissance de Connexio, mais aussi l'ensemble des collaborateurs de cette formidable entreprise qui, sans relâche, remplissent avec professionnalisme leurs missions quotidiennes au service des citoyens wallons.

David Mailleux
Manager opérationnel

II. RAPPORT D'ACTIVITÉS

Comnexio en quelques chiffres

110
collaborateurs

850.000
interactions clients par an

33 secondes = temps de décrochage moyen pour un appel sur la ligne générale

68 % = taux moyen de résolution des questions au premier appel



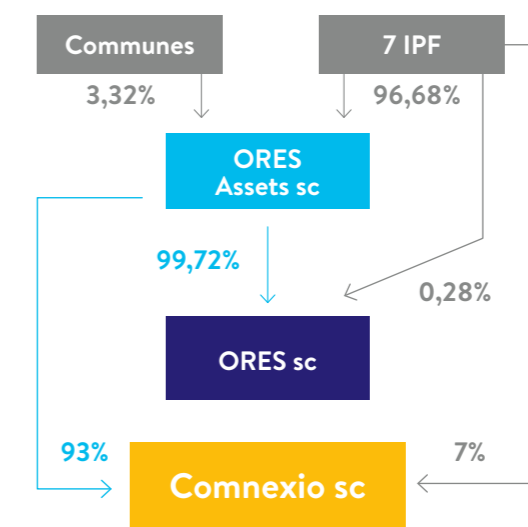
1. Présentation de l'entreprise

Comnexio est une entreprise spécialisée dans les activités de contact clientèle. Appartenant au groupe ORES, elle a pour objet de traiter, à distance, toutes questions posées par la clientèle ou par le public en général et de fournir toutes informations relatives aux biens et services d'utilité publique offerts par sa société actionnaire. Ces informations sont délivrées téléphoniquement, par courriel, par « chat » internet ou tout autre moyen de communication approprié.

Elle est implantée sur deux sites : son siège principal est situé à Gosselies et regroupe la majeure partie de son personnel et elle dispose par ailleurs d'une antenne implantée à Eupen, où travaillent les collaborateurs germanophones qui répondent aux clients en allemand.

Structure actionariale de Comnexio et du groupe ORES

Le capital de Comnexio est détenu à 93% par l'intercommunale ORES Assets, principal gestionnaire de réseaux de distribution d'électricité et de gaz naturel de Wallonie (200 communes associées). L'actionariat d'ORES Assets est aujourd'hui composé de communes et de sept intercommunales pures de financement (IPF). Ces dernières ont pour mission de représenter, accompagner et soutenir les communes associées à l'intercommunale dans leur prise de participation financière, notamment dans les réseaux de distribution.



Les sept IPF actionnaires de Comnexio sont : Finest (Finost - Intercommunale de financement des cantons de l'Est), Finimo (Association intercommunale coopérative en Province de Liège), Idefin (Intercommunale de financement de Namur), IEG (Intercommunale d'étude et de gestion - Mouscron et Comines-Warнетon), IPFBW (Intercommunale pure de financement du Brabant wallon), IPFH (Intercommunale pure de financement du Hainaut), Sofilux (Intercommunale de financement dans la Province du Luxembourg).

Des valeurs partagées

Les valeurs d'entreprise de Connexio ont été déterminées à la suite d'un exercice de consultation interne du personnel. Elles constituent une base de référence solide sur laquelle l'entreprise s'appuie au quotidien. Chaque valeur est illustrée par différents comportements qui caractérisent les relations et actions attendues des collaborateurs tant à l'égard du client qu'entre collègues. Une équipe d'ambassadeurs et un « parcours Valeurs » sont en place pour faire vivre ces valeurs et faire en sorte qu'elles se traduisent concrètement au quotidien dans le travail et les attitudes de l'ensemble du personnel.



Esprit d'équipe

- Je collabore avec mes collègues dans un esprit d'écoute et de solidarité.
- Je partage mon expérience et transmets les informations nécessaires pour faciliter le travail de chacun.
- J'aide proactivement mes collègues et je donne la priorité à l'intérêt collectif.



Vivre ensemble

- Je respecte mes collègues et mon espace de travail.
- Je suis souriant(e) et bienveillant(e) envers tous.
- J'agis de manière positive et favorise une ambiance de travail agréable.



Vision d'avenir

- Je suis ouvert(e) aux changements et j'adopte les nouvelles technologies.
- Je cherche constamment des idées pour mieux anticiper les défis de demain et faire grandir la société.
- Je contribue de façon proactive à mon propre développement.



Engagement professionnel

- Je fais preuve de rigueur pour améliorer la qualité de mon travail et mon efficacité.
- Je surmonte les obstacles et mets en place des solutions appropriées pour chacun, clients comme collègues.
- Je suis empathique en toutes circonstances, tant avec les clients qu'avec mes collègues.

2. Rapport d'activités

Après huit mois d'existence, on peut tirer un premier bilan positif des activités de Connexio.

Avant d'évoquer ces activités, il n'est pas inutile de revenir sur les fondements et les conditions de sa naissance. L'entreprise a vu le jour le 29 mai 2019, date officielle de sa constitution au sein d'ORES. Avant la création de Connexio, la première ligne d'accueil téléphonique d'ORES était assurée historiquement par la société N-Allo, détenue à 86% par le fournisseur d'électricité Engie/Electrabel et pour le solde, par ORES elle-même.

En mai 2018, le Parlement wallon a voté un décret réformant la gouvernance des GRD, en vertu duquel une société filiale ne pouvait plus être détenue conjointement par un producteur/fournisseur d'énergie et un GRD. N-Allo ne pouvait donc plus, à terme, exercer ses activités de contact center pour ces deux actionnaires en même temps. Durant plusieurs mois, des discussions approfondies ont eu lieu entre N-Allo, Engie/Electrabel et ORES afin de se mettre en conformité avec les nouvelles dispositions décrétales avant le 1^{er} juin 2019 – date ultime fixée par le décret – et d'évaluer les différents modèles envisageables dans ce contexte.

Les trois entreprises sont parvenues à un accord équilibré à la fin de l'année 2018. Celui-ci prévoyait d'une part, les conditions de sortie d'ORES du capital de N-Allo et d'autre part, la création par ORES de sa propre filiale de « contact center », avec le transfert vers cette nouvelle structure du personnel en charge des activités du GRD, avec maintien du salaire et des avantages associés.

Dès la conclusion de cet accord, le compte à rebours était lancé. Le délai pour valider la sortie du capital de N-Allo et mettre en place un nouveau contact center opérationnel étant fixé par décret au 1^{er} juin 2019, la société devait être constituée en à peine six mois.

Un projet rondement mené

Dans le délai octroyé, pour que le nouveau contact center soit mis sur pied avec toutes les garanties requises d'indépendance et d'autonomie, mais aussi de qualité de service, il s'est avéré nécessaire de conclure un contrat transitoire avec N-Allo portant sur certains services techniques et informatiques essentiels au bon fonctionnement de Connexio. Ces services portent notamment sur la technologie de téléphonie « InIn », la connectivité (infrastructure informatique) ainsi que différentes applications opérationnelles. Il convient de souligner à ce titre le travail considérable accompli par les équipes d'ORES – et notamment du groupe de travail mis en place spécifiquement pour gérer ce dossier capital – pour finaliser les aspects juridiques et opérationnels de ce dossier. Le 1^{er} juin 2019, Connexio était prête à recevoir les appels des clients, sans discontinuité aucune dans le service.





Il faut également souligner qu'ORES rend toute une série de services de support à Comnexio, notamment au niveau de la gestion des ressources humaines, de l'informatique, des finances, des achats ou encore des services juridiques.

Des objectifs précis

Depuis son lancement, Comnexio poursuit des objectifs clairs, assez identiques à ceux que ses équipes poursuivaient avant la création de l'entreprise.

- Garantir la qualité du service pour les citoyens ; répondre aux clients de manière rapide et précise – en apportant ce que l'on nomme dans le jargon une « first call resolution » – et au final, aider ORES à relever son ambition et ses objectifs de satisfaction client.
- Maîtriser les coûts : les coûts du contact center entrent dans la facture finale du citoyen à travers le tarif de distribution et il est donc impératif de les limiter au maximum.
- Maintenir l'emploi wallon : ORES est une entreprise

d'utilité publique de premier plan en Wallonie. Consciente de ce rôle, elle veut maintenir un emploi local de proximité. Comnexio en est l'exemple concret ; elle est implantée en Wallonie et s'attache à développer les compétences de ses travailleurs. Toutefois, ce ne sera possible dans la durée que si la qualité de service est bien au rendez-vous, avec un coût maîtrisé.

Des collaborateurs expérimentés

Au moment de la création de l'entreprise, 107 personnes ont été transférées de N-Allo chez Comnexio via une convention collective de travail 32bis qui prévoit le maintien des droits des travailleurs en cas de changement d'employeur, du fait d'un transfert conventionnel d'entreprise. Elle règle également leurs droits en cas de reprise de l'actif après faillite ou concordat judiciaire par abandon d'actif. Le turn-over est relativement faible, avec une ancienneté moyenne de 11,5 ans, certains collaborateurs étant présents dans l'activité depuis plus de 20 ans. Cette expérience permet de garantir un niveau de connaissance et de qualité élevé.

Fonctionnement de Comnexio

Le personnel de Comnexio est implanté sur deux sites : Gosselies et Eupen. Des baux ont donc été conclus avec ORES, propriétaire du bâtiment de Gosselies, et N-Allo, en ce qui concerne le site d'Eupen. Les services sont proposés en trois langues : français, allemand et néerlandais pour les habitants néerlandophones de communes à facilités linguistiques.

Comnexio est le centre d'appels d'ORES et à ce titre, gère avant tout trois lignes téléphoniques distinctes, avec chacune une vocation spécifique :

1. **Le signalement des odeurs de gaz, en service 24/7, via un numéro vert.**
2. **Le signalement de pannes et de demandes de dépannage, par exemple en cas de coupure d'électricité, également en service 24/7.**
3. **La ligne générale d'information d'ORES, qui concerne les appels en rapport avec les travaux, les demandes de raccordement, les index de consommation, les interactions avec les clients protégés socialement, les questions relatives aux compteurs à budget, etc.**

L'entreprise se fixe des *Key Performance Indicator* (KPI – indicateurs-clés de performance), volontairement très élevés ; elle les considère comme des incitants à l'amélioration permanente de la qualité de service. Ces KPI s'appliquent à différentes facettes de l'activité : à titre d'exemple, au début 2020, les données enregistrées pour le temps moyen de prise d'appel sur chacune des trois lignes présentaient les résultats suivants :

1. **Odeur gaz** : 3 secondes
2. **Dépannage** : 15 secondes
3. **Ligne générale** : 33 secondes

Il est important de signaler que 95% des conseillers clientèle sont « multi-tâches ». Pour Comnexio, c'est un gage d'efficacité puisqu'ils sont en mesure de répondre à un large panel de questions d'une demande d'index à un nouveau raccordement en passant par le placement d'un compteur à budget. Cette polyvalence permet d'augmenter sensiblement la qualité du service puisque le client n'est pas transféré d'un conseiller à un autre en fonction de ses différentes questions.

Enfin, il faut souligner que Comnexio n'est pas que la première ligne de contact téléphonique d'ORES. Elle offre également des services permettant une « omnicanalité » dans la relation avec les clients à travers le *chat* en ligne sur internet ou la réponse aux courriels par exemple.



III.

RAPPORT
DE GESTION

1. Commentaires sur les comptes
2. Comptes annuels

1. Commentaires sur les comptes annuels

(article 3:6, § 1^{er} du Code des sociétés et des associations)

1.1. Exposé fidèle sur

a. L'évolution des affaires

Il est renvoyé au titre II – Rapport d'activités

Le 29 mai 2019, l'Assemblée générale d'ORES Assets a approuvé la constitution de la société Comnexio en tant que filiale d'ORES Assets chargée des activités de « contact center » à partir du 1^{er} juin 2019.

Auparavant, la société N-Allo était chargée de ces activités de « contact center » et ORES sc détenait une participation en N-Allo. Mais, suite au nouveau décret électricité du 11 mai 2018 (article 16 § 4), il n'est plus permis pour une filiale d'un gestionnaire de réseaux de distribution (GRD) de déléguer à une sous-structure, l'exercice de missions et obligations confiées par le GRD.

C'est la raison pour laquelle la société N-Allo a été scindée en 2019 et les activités concernant ORES ont été reprises par la société Comnexio, filiale d'ORES Assets, depuis le 1^{er} juin 2019.

L'exercice comptable 2019 ne comporte donc que sept mois d'activité allant du 1^{er} juin 2019 au 31 décembre 2019.

b. Les résultats et la situation de la société

i. Éléments du compte de résultats au 31 décembre 2019

Le montant des ventes et prestations est de 3.944 k€ en 2019. Il est principalement constitué du chiffre d'affaires (3.943 k€). Celui-ci contient principalement les montants facturés à ORES Assets dans le cadre des prestations de Comnexio en tant que contact center pour compte d'ORES Assets, son unique client actuellement.

Les biens et services divers s'élèvent à 1.394 k€. Ils concernent principalement les licences payées à N-Allo pour l'utilisation de la plateforme de communication utilisées par les back-offices et

pour leur support technique et fonctionnel. Ils comprennent également les prestations de support (IT, achat, finance) fournies par ORES sc ainsi que la location de bâtiments.

Les rémunérations, charges sociales et pensions s'élèvent à 2.481 k€. Connexio emploie 106 personnes au 31 décembre 2019. Le personnel de Connexio est majoritairement du personnel de N-Allo transféré lors l'opération de création de la société au 1^{er} juin 2019.

Le montant des amortissements de 25 k€ représente la dépréciation sur le mobilier acheté à N-Allo lors de la création de la société.

Les impôts d'un montant de 45 k€ représentent la charge fiscale estimée sur les dépenses non admises de l'exercice 2019.

Le résultat de Connexio au 31 décembre 2019 est nul car la société assure les activités de contact center pour le compte d'ORES Assets et ce, au prix de revient.

ii. Éléments du bilan au 31 décembre 2019

ii.a. Actif

Les immobilisations corporelles achetées à N-Allo lors de la création de la société pour un montant de 25 k€ ont été totalement amorties sur l'exercice 2019.

Les créances commerciales s'élèvent à 109 k€ et se composent essentiellement de créances envers le Groupe ORES en vertu de conventions et contrats.

Les autres créances de 149 k€ sont constituées essentiellement d'un montant de TVA à récupérer de 122 k€ et d'un excédent de versements anticipés de 25 k€.

Les placements de trésorerie, pour un montant total de 1.150 k€, concernent uniquement des placements à terme de moins de trois mois.

Les valeurs disponibles d'un montant de 456 k€ regroupent les liquidités détenues en comptes à vue.

Les comptes de régularisation de l'actif s'élèvent à 7 k€ et sont constitués principalement de charges relatives à 2020 à reporter.

ii.b. Passif

Le capital de Connexio est de 25 k€ représenté par 100 parts de 250,00 € dont ORES Assets détient 93 parts pour une valeur 23,2 K€ au 31.12.2019. Les 7 parts restantes sont détenues par les intercommunales pures de financement Idefin, IPFH, Finest, Sofilux, Finimo, IPFBW et IEG. Il se répartit comme suit :

Actionnaires	%	Nombre de parts
ORES Assets	93 %	93
Idefin	1 %	1
IPFH	1 %	1
Finest	1 %	1
Sofilux	1 %	1
Finimo	1 %	1
IPFBW	1 %	1
IEG	1 %	1
Total	100 %	100

Les dettes commerciales de 1.188 k€ correspondent aux fournisseurs non soldés et aux factures à recevoir.

Les dettes fiscales, salariales et sociales d'un montant de 658 k€ reprennent les dettes salariales et sociales composées :

- des provisions pour primes à payer et rémunérations à payer pour 28 k€ ;
- de l'ONSS pour 223 k€ ;
- de la provision pour pécule de vacances à payer en 2020 pour 407 k€.



c. Description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée

Créée le 29 mai 2019, Connexio est une nouvelle société qui, au moment de la rédaction du présent rapport, n'a pas encore un an d'existence. Elle réalise ses missions pour un seul client qui est aussi sa maison mère, à savoir ORES Assets, gestionnaire de réseaux de distribution associé à 200 communes en Wallonie. Ces prestations sont réalisées à prix coûtant. Connexio a mis en place des procédures et des contrôles internes et les évalue régulièrement. La société n'a pas eu besoin ou n'a pas recours à un emprunt ou une autre source de financement externe. La société fait appel à des fournisseurs externes pour la mise à disposition des services nécessaires à son activité. Une partie de ces services, portant principalement sur l'écosystème téléphonique, est mise à disposition de manière temporaire, le temps de permettre à

Connexio de devenir autonome à cet égard. Ces mises à disposition sont suivies régulièrement.

1.2. Données sur les événements importants survenus après la clôture de l'exercice

En février 2020, trois tempêtes successives, Ciara, Dennis et Ellen, ont eu des répercussions importantes sur les réseaux de distribution électriques d'ORES, avec pour conséquence de nombreuses pannes pour les clients desservis via des lignes aériennes. Durant les trois week-ends concernés, près d'un tiers des collaborateurs de Connexio se sont mobilisés pour aider leurs collègues de garde à traiter les flux massifs d'appels des citoyens.

En mars et avril, les mesures prises contre la propagation du virus COVID-19 en Belgique par le Conseil national de sécurité ont également impacté le cours normal des acti-

vités de l'entreprise. Soucieuse de préserver avant tout la santé de son personnel mais aussi de maintenir les activités pour sa maison mère ORES Assets, elle-même en charge d'un service public essentiel pour la collectivité, des mesures spécifiques ont été prises par la société, conformément aux recommandations du Conseil et du Gouvernement wallon.

Compte tenu de la nature des activités de la société et étant donné que son seul client est ORES Assets, sa maison-mère, le Conseil d'administration de Comnexio estime que la crise sanitaire n'aura pas d'impact susceptible de mettre en difficulté financière la société.

1.3. Indications sur les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société, pour autant que ces indications ne soient pas de nature à porter gravement préjudice à la société

Néant

1.4. Indications relatives aux activités en matière de recherche et de développement

Il n'y a pas d'activité en matière de recherche et de développement chez Comnexio.

1.5. Indications relatives à l'existence de succursales de la société

Il n'y a pas de succursale de Comnexio.

1.6. Justification de l'application des règles comptables de continuité en cas de perte reportée dans le bilan ou de perte de l'exercice pendant deux exercices successifs dans le compte de résultats

Le bilan ne fait apparaître aucune perte reportée ou le compte de résultats ne fait pas apparaître pendant deux exercices successifs une perte de l'exercice.

1.7. Toutes les informations qui doivent y être insérées en vertu du présent code

Nombre de parts en circulation au 31 décembre 2019 : 100.

Le Conseil d'administration estime que le rapport contient toutes les informations requises en vertu du Code des sociétés et des associations.

1.8. Présentation de l'utilisation des instruments financiers par la société

Comnexio n'a pas utilisé, pendant l'exercice 2019, d'instruments financiers qui pourraient impacter l'évaluation de la société.

1.9. Justification de l'indépendance et de la compétence en matière de comptabilité et d'audit d'au moins un membre du comité d'audit

Le Comité d'audit de Comnexio a été constitué par le Conseil d'administration le 12 juin 2019 et installé en date du 13 novembre 2019.

Madame Nathalie Demanet a été désignée Présidente de ce Comité justifiant de l'indépendance et de la compétence requise. En effet, d'une part, elle répond aux critères de l'article 7:87, § 1^{er} du Code des sociétés et des associations et d'autre part, elle dispose de l'expérience requise en comptabilité, audit et matières financières au sens de la loi du 7 décembre 2016.



2. Comptes annuels

2.1. Bilan

ACTIF

FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

ACTIFS IMMOBILISÉS

Immobilisations incorporelles

Immobilisations corporelles

Terrains et constructions

Installations, machines et outillage

Mobilier et matériel roulant

Location-financement et droits similaires

Autres immobilisations corporelles

Immobilisations en cours et acomptes versés

Immobilisations financières

Entreprises liées

Participations

Créances

Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

Participations

Créances

Autres immobilisations financières

Actions et parts

Créances et cautionnements en numéraire

ACTIFS CIRCULANTS

Créances à plus d'un an

Créances commerciales

Autres créances

Stocks et commandes en cours d'exécution

Stocks

Approvisionnements

En-cours de fabrication

Produits finis

Marchandises

Immeubles destinés à la vente

Acomptes versés

Commandes en cours d'exécution

Créances à un an au plus

Créances commerciales

Autres créances

Placements de trésorerie

Actions propres

Autres placements

Valeurs disponibles

Comptes de régularisation

TOTAL DE L'ACTIF

Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
6.1	20		
	21/28		
6.2	21		
6.3	22/27		
	22		
	23		
	24	0	
	25		
	26		
	27		
6.4/6.5.1	28		
6.15	280/1		
	280		
	281		
6.15	282/3		
	282		
	283		
	284/8		
	284		
	285/8		
	29/58	1.870.767	
	29		
	290		
	291		
	3		
	30/36		
	30/31		
	32		
	33		
	34		
	35		
	36		
	37		
	40/41	257.669	
	40	108.726	
	41	148.944	
6.5.1/6.6	50/53	1.150.000	
	50		
	51/53	1.150.000	
	54/58	456.468	
6.6	490/1	6.629	
	20/58	1.870.767	

2.3. Affectations et prélèvements

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter			
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)(-)/ 9906		
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)(-)/ 9905		
	(+)(-)/ 14P		
Prélèvements sur les capitaux propres			
sur le capital et les primes d'émission	791/2		
sur les réserves	791		
	792		
Affectations aux capitaux propres			
au capital et aux primes d'émission	691/2		
à la réserve légale	691		
aux autres réserves	6920		
	6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)(-)/ 14		
Intervention d'associés dans la perte			
	794		
Bénéfice à distribuer			
Rémunération du capital	694/7		
Administrateurs ou gérants	694		
Employés	695		
Autres allocataires	696		
	697		

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE - AUTRES PLACEMENTS

Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe

Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé

Actions et parts - Montant non appelé

Métaux précieux et œuvres d'art

Titres à revenu fixe

Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

Avec une durée résiduelle ou de préavis

d'un mois au plus

de plus d'un mois à un an au plus

de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
8683		
52		
8684		
53	1.150.000	
8686	1.150.000	
8687		
8688		
8689		

COMPTE DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

Charges à reporter

Exercice
6.629

2.4. Annexes

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	24.795	
Cessions et désaffectations	8173		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)(-)/ 8183		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	24.795	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)(-)/ 8243		
Plus-values au terme de l'exercice	8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	24.795	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)(-)/ 8313		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	24.795	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	24	0	

ETAT DU CAPITAL

Capital social

Capital souscrit au terme de l'exercice
Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXX	
100	25.000	

Modifications au cours de l'exercice

Codes	Montants	Nombre d'actions
8702	XXXXXXXXXX	100
8703	XXXXXXXXXX	

Représentation du capital
Catégories d'actions

Actions nominatives
Actions dématérialisées

Capital non libéré

Capital non appelé
Capital appelé, non versé
Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé non versé
101		XXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXX	

Actions propres

Détenues par la société elle-même
Montant du capital détenu
Nombre d'actions correspondantes
Détenues par ses filiales
Montant du capital détenu
Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion
Montant des emprunts convertibles en cours
Montant du capital à souscrire
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
Suite à l'exercice de droits de souscription
Nombre de droits de souscription en circulation
Montant du capital à souscrire
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Capital autorisé non souscrit

Codes	Exercice
8721	
8722	
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	

Parts non représentatives du capital

Répartition
Nombre de parts
Nombre de voix qui y sont attachées
Ventilation par actionnaire
Nombre de parts détenues par la société elle-même
Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise en vertu du Code des sociétés, art. 631 §2 et art. 632 §2; de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes, art. 14 alinéa 4; de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation, art. 5.

DÉNOMINATION des personnes détenant des droits sociaux dans la société, avec mention de L'ADRESSE (du siège statutaire pour les personnes morales) et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			%
	Nature	Nombre de droits de vote		
		Attachés à des titres	Non liés à des titres	
ORES Assets BE 0543.696.579 Avenue Jean Monnet 2 1348 Louvain-la-Neuve BELGIQUE	parts			93
FINEST BE 0257.864.701 Place de l'Hôtel de Ville 4700 Eupen BELGIQUE	parts			1
FINIMO BE 0257.884.101 Place du Marché 55 4800 Verviers BELGIQUE	parts			1
IDEFIN BE 0257.744.044 Avenue Sergent Vrithoff 2 5000 Namur BELGIQUE	parts			1
IEG BE 0229.068.864 rue de la Solidarité 80 7700 Mouscron BELGIQUE	parts			1
IPFBW BE 0206.041.757 Avenue Jean Monnet 2 1348 Louvain-la-Neuve BELGIQUE				

	parts				1
IPFH BE 0201.645.281 Boulevard Mayence 1 6000 Charleroi BELGIQUE					
	parts				1
SOFILUX BE 0257.857.969 Avenue de Houffalize 58/B 6800 Libramont-Chevigny BELGIQUE					
	parts				1

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Dettes financières	8801
Emprunts subordonnés	8811
Emprunts obligataires non subordonnés	8821
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831
Etablissements de crédit	8841
Autres emprunts	8851
Dettes commerciales	8861
Fournisseurs	8871
Effets à payer	8881
Acomptes reçus sur commandes	8891
Autres dettes	8901
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières	8802
Emprunts subordonnés	8812
Emprunts obligataires non subordonnés	8822
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832
Etablissements de crédit	8842
Autres emprunts	8852
Dettes commerciales	8862
Fournisseurs	8872
Effets à payer	8882
Acomptes reçus sur commandes	8892
Autres dettes	8902
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières	8803
Emprunts subordonnés	8813
Emprunts obligataires non subordonnés	8823
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833
Etablissements de crédit	8843
Autres emprunts	8853
Dettes commerciales	8863
Fournisseurs	8873
Effets à payer	8883
Acomptes reçus sur commandes	8893
Autres dettes	8903
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913

DETTES GARANTIES

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes financières	8921
Emprunts subordonnés	8931
Emprunts obligataires non subordonnés	8941
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8951
Etablissements de crédit	8961
Autres emprunts	8971
Dettes commerciales	8981
Fournisseurs	8991
Effets à payer	9001
Acomptes reçus sur commandes	9011
Dettes salariales et sociales	9021
Autres dettes	9051
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061

Codes	Exercice
8801	
8811	
8821	
8831	
8841	
8851	
8861	
8871	
8881	
8891	
8901	
42	
8802	
8812	
8822	
8832	
8842	
8852	
8862	
8872	
8882	
8892	
8902	
8912	
8803	
8813	
8823	
8833	
8843	
8853	
8863	
8873	
8883	
8893	
8903	
8913	

Codes	Exercice
8921	
8931	
8941	
8951	
8961	
8971	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise

- Dettes financières
 - Emprunts subordonnés
 - Emprunts obligataires non subordonnés
 - Dettes de location-financement et dettes assimilées
 - Etablissements de crédit
 - Autres emprunts
- Dettes commerciales
 - Fournisseurs
 - Effets à payer
- Acomptes reçus sur commandes
- Dettes fiscales, salariales et sociales
 - Impôts
 - Rémunérations et charges sociales
- Autres dettes

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise

Codes	Exercice
8922	
8932	
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

Impôts

- Dettes fiscales échues
- Dettes fiscales non échues
- Dettes fiscales estimées

Rémunérations et charges sociales

- Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale
- Autres dettes salariales et sociales

Codes	Exercice
9072	
9073	
450	
9076	
9077	657.922

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

Exercice

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

PRODUITS D'EXPLOITATION

Chiffre d'affaires net

Ventilation par catégorie d'activité

Ventilation par marché géographique

Autres produits d'exploitation

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

CHARGES D'EXPLOITATION

Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

- Nombre total à la date de clôture
- Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein
- Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

- Rémunérations et avantages sociaux directs
- Cotisations patronales d'assurances sociales
- Primes patronales pour assurances extralégales
- Autres frais de personnel
- Pensions de retraite et de survie

Provisions pour pensions et obligations similaires

Dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)

Réductions de valeur

- Sur stocks et commandes en cours
 - Actées
 - Reprises
- Sur créances commerciales
 - Actées
 - Reprises

Provisions pour risques et charges

- Constitutions
- Utilisations et reprises

Autres charges d'exploitation

- Impôts et taxes relatifs à l'exploitation
- Autres

Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise

- Nombre total à la date de clôture
- Nombre moyen calculé en équivalents temps plein
- Nombre d'heures effectivement prestées
- Frais pour l'entreprise

Codes	Exercice	Exercice précédent
740		
9086	106	
9087	101	
9088	75.349	
620	1.829.704	
621	429.610	
622	122.807	
623	99.083	
624		
635		
9110		
9111		
9112		
9113		
9115		
9116		
640		
641/8		
9096		
9097	1,4	
9098	2.683	
617	58.012	

RÉSULTATS FINANCIERS

PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS

Autres produits financiers

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

Subsides en intérêts

Ventilation des autres produits financiers

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125		
9126		
6501		
6503		
6510		
6511		
653		
6560		
6561		
	111	
	162	

CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES

Amortissement des frais d'émission d'emprunts

Intérêts portés à l'actif

Réductions de valeur sur actifs circulants

Actées

Reprises

Autres charges financières

Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances

Provisions à caractère financier

Dotations

Utilisations et reprises

Ventilation des autres charges financières

Charges des autres dettes

frais de banque

IMPÔTS ET TAXES

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Impôts sur le résultat de l'exercice

Impôts et précomptes dus ou versés

Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif

Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

Suppléments d'impôts dus ou versés

Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Dépenses non admises

Codes	Exercice
9134	44.553
9135	70.000
9136	25.447
9137	
9138	
9139	
9140	
	150.618

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Exercice

Sources de latences fiscales

Latences actives

Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs

Autres latences actives

Codes	Exercice
9141	
9142	
9144	

Latences passives

Ventilation des latences passives

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte

A l'entreprise (déductibles)

Par l'entreprise

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel

Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	462.388	
9146	1.016.452	
9147	230.464	
9148		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS

Dont

- Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise
- Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entreprise
- Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise

GARANTIES RÉELLES

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'entreprise

- Hypothèques
 - Valeur comptable des immeubles grevés
 - Montant de l'inscription
- Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription
- Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés
- Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

- Hypothèques
 - Valeur comptable des immeubles grevés
 - Montant de l'inscription
- Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription
- Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés
- Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause

BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE L'ENTREPRISE, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN

ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS

ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS

MARCHÉ À TERME

- Marchandises achetées (à recevoir)
- Marchandises vendues (à livrer)
- Devises achetées (à recevoir)
- Devises vendues (à livrer)

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

Codes	Exercice
9149	
9150	
9151	
9153	
9161	
9171	
9181	
9191	
9201	
9162	
9172	
9182	
9192	
9202	
9213	
9214	
9215	
9216	

Exercice

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Exercice

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Externalisation des pensions complémentaires via dotations aux fonds de pension

Mesures prises pour en couvrir la charge

Versements réguliers aux fonds de pension concernés

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À L'ENTREPRISE ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, NON PRIS EN COMPTE DANS LE BILAN OU LE COMPTE DE RÉSULTATS

Soucieuse de préserver avant tout la santé de son personnel mais aussi de maintenir les activités pour sa maison mère ORES Assets, elle-même en charge d'un service public essentiel pour la collectivité, des mesures spécifiques ont été prises par la société, conformément aux recommandations du Conseil et du Gouvernement wallon pour lutter contre la propagation du virus COVID-19. Compte tenu de la nature des activités de la société et étant donné que son seul client est ORES Assets, sa maison-mère, le Conseil d'administration de Connexio estime que la crise sanitaire n'aura pas d'impact susceptible de mettre en difficulté financière la société.

Exercice
0
0
0
0
0

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT

Exercice

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN DONT CEUX NON SUSCEPTIBLES D'ÊTRE QUANTIFIÉS

Exercice

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES			
Immobilisations financières	280/1		
Participations	280		
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281		
Créances	9291	108.726	
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311	108.726	
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351	936.398	
A plus d'un an	9361		
A un an au plus	9371	936.398	
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9391		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421		
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461	111	
Autres charges financières	9471		
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		
ENTREPRISES ASSOCIÉES			
Immobilisations financières	9253		
Participations	9263		
Créances subordonnées	9273		
Autres créances	9283		
Créances	9293		
A plus d'un an	9303		
A un an au plus	9313		
Dettes	9353		
A plus d'un an	9363		
A un an au plus	9373		
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées	9383		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9393		
Autres engagements financiers significatifs	9403		
AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières	9252		
Participations	9262		
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282		
Créances	9292		
A plus d'un an	9302		
A un an au plus	9312		
Dettes	9352		
A plus d'un an	9362		
A un an au plus	9372		

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

néant

Exercice

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC
LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES
Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	
9504	

LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)
Emoluments du (des) commissaire(s)

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	7.500
95061	
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 134 du Code des sociétés

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Informations à compléter par les entreprises soumises aux dispositions du Code des sociétés relatives aux comptes consolidés

L'entreprise établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion

Informations à compléter par l'entreprise si elle est filiale ou filiale commune

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'(des) entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation*:

ORES Assets
 Entreprise mère consolidante - Ensemble le plus grand
 BE 0543.696.579
 Avenue Jean Monnet 2
 1348 Louvain-la-Neuve
 BELGIQUE

* Si les comptes de l'entreprise sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont la société fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

2.5. Bilan social

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise: 200

Etat des personnes occupées

Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Au cours de l'exercice				
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	64	26	38
Temps partiel	1002	44	4	40
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	101	29	72
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	48.129	20.888	27.241
Temps partiel	1012	27.220	1.962	25.258
Total	1013	75.349	22.850	52.499
Frais de personnel				
Temps plein	1021	1.498.578	661.809	836.769
Temps partiel	1022	982.626	101.817	880.810
Total	1023	2.481.205	763.626	1.717.579
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

Au cours de l'exercice précédent

	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003			
Nombre d'heures effectivement prestées	1013			
Frais de personnel	1023			
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel (suite)

A la date de clôture de l'exercice

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	63	43	99,4
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	63	43	99,4
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	26	3	28,8
de niveau primaire	1200	2	0	2
de niveau secondaire	1201	24	3	26,8
de niveau supérieur non universitaire	1202			
de niveau universitaire	1203			
Femmes	121	37	40	70,6
de niveau primaire	1210	2	1	2,5
de niveau secondaire	1211	35	39	68,1
de niveau supérieur non universitaire	1212			
de niveau universitaire	1213			
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	1	0	1
Employés	134	62	43	98,4
Ouvriers	132			
Autres	133			

Entrées

Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	63	43	99,4
210	63	43	99,4
211			
212			
213			

Sorties

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

- Pension
- Chômage avec complément d'entreprise
- Licenciement
- Autre motif
- Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prêter des services au profit de l'entreprise comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305			
310			
311			
312			
313			
340			
341			
342			
343			
350			

Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise

Au cours de l'exercice

- Nombre moyen de personnes occupées
- Nombre d'heures effectivement prestées
- Frais pour l'entreprise

Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
150	1,4	
151	2.683	
152	58.012	

Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

- Nombre de travailleurs concernés
- Nombre d'heures de formation suivies
- Coût net pour l'entreprise
 - dont coût brut directement lié aux formations
 - dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs
 - dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	30	5811	73
5802	396	5812	731
5803	15.508	5813	28.080
58031	15.508	58131	28.080
58032		58132	
58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur			
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur			
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

- Nombre de travailleurs concernés
- Nombre d'heures de formation suivies
- Coût net pour l'entreprise

2.6. Règles d'évaluation

ACTIF

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

VALEUR D'ACQUISITION

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition ou de revient, ou à leur valeur d'apport.

FRAIS ACCESSOIRES

Les frais accessoires sont inclus dans la valeur d'acquisition des immobilisations corporelles concernées. Ils sont amortis au même rythme que les installations auxquelles ils se rapportent.

AMORTISSEMENTS

Les amortissements sont calculés sur base de la méthode linéaire. Les installations acquises au cours de l'exercice sont amorties au prorata temporis. Une installation acquise dans le courant du mois n sera amortie à partir du 1^{er} du mois n + 1.

CRÉANCES À UN AN AU PLUS

Les créances à un an au plus sont reprises à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

Les créances impayées sont couvertes par des réductions de valeur lorsqu'un risque d'irrécouvrabilité certain est constaté.

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

Les titres de placement sont portés à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, frais accessoires exclus, ou à leur valeur d'apport.

Les placements de trésorerie sont comptabilisés à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

VALEURS DISPONIBLES

Les valeurs disponibles sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

COMPTES DE RÉGULARISATION D'ACTIF

Les charges exposées pendant l'exercice mais imputables en tout ou en partie à un exercice ultérieur sont inscrites dans les comptes de régularisation sur base d'une règle proportionnelle.

Les revenus ou fractions de revenus dont la perception n'aura lieu qu'au cours d'un ou de plusieurs exercices suivants mais qui sont à rattacher à l'exercice en cause, sont comptabilisés pour le montant de la quote-part afférente à l'exercice en cause.

PASSIF

DETTES À PLUS D'UN AN ET À UN AN AU PLUS

Les dettes à plus d'un an sont comptabilisées au passif du bilan à leur valeur nominale.

COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

Les charges ou la fraction de charges afférentes à l'exercice mais qui ne seront payées qu'au cours d'un exercice ultérieur sont inscrites dans les comptes de régularisation pour le montant afférent à l'exercice.

Les revenus perçus au cours de l'exercice mais qui sont imputables en tout ou en partie à un exercice ultérieur sont également comptabilisés pour le montant qui doit être considéré comme un produit pour l'exercice ultérieur.

IV.

RAPPORT DES COMMISSAIRES



CONNEXIO SC

RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

(COMPTES ANNUELS)

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la COMNEXIO (la "Société"), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'Assemblée générale du 29 mai 2019, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'Assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2021. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de COMNEXIO durant un exercice consécutifs.

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2019, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 1.870.766,75 et dont le compte de résultats se solde par un résultat de l'exercice de € 0.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2019, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date,

conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Observation

Sans remettre en cause notre opinion, nous vous renvoyons à l'annexe C 6.14 dans laquelle l'organe d'administration expose l'impact estimé de la pandémie Covid-19 sur la situation financière de la société.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- ▶ nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- ▶ nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- ▶ nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation ;

AUDIT | TAX | CONSULTING

RSM InterAudit is a member of the RSM network and trades as RSM. RSM is the trading name used by the members of the RSM Network. Each member of the RSM network is an independent accounting and consulting firm which practices in his own right. The RSM network is not itself a separate legal entity in any jurisdiction.

RSM InterAudit SC - réviseurs d'entreprises - Siège social : chaussée de Waterloo 1151 - B 1180 Bruxelles
interaudit@rsmbelgium.be - TVA BE 0436.391.122 - RPM Bruxelles Société civile à forme commerciale

Member of RSM Toelen Cats Dupont Koevoets - Offices in Aalst, Antwerp, Brussels, Charleroi, Mons and Zaventem

- ▶ nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (version en cours de révision) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

À l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance


- ▶ Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.
- ▶ Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été ventilés et valorisés dans l'annexe des comptes annuels.

Autres mentions


- ▶ Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- ▶ La répartition des résultats proposée à l'Assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- ▶ Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts, du Code des sociétés ou, à partir du 1^{er} janvier 2020, du Code des sociétés et des associations.

Mons, le 15 mai 2020

RSM INTERAUDIT SC
COMMISSAIRE
REPRÉSENTÉE PAR


Digitally signed
by Catherine Saey
(Signature)
Date: 2020.05.15
09:14:15 +02'00'

CATHERINE SAEY
ASSOCIÉE


Digitally signed
by Thierry
Lejuste
(Signature)
Date: 2020.05.15
09:21:49 +02'00'

THIERRY LEJUSTE
ASSOCIE

V.

RAPPORTS DE RÉMUNÉRATION

1. Rapport du Comité de nomination et de rémunération
2. Rapport du Conseil d'administration



Étant donné l'équivalence des exigences reprises aux articles L1523-17 et L6421-1 du CDLD à celles imposées par l'article 3:12 § 1^{er} 9° du Code des sociétés et associations, le présent rapport est établi afin de remplir les obligations prévues tant dans le CDLD que dans le Code des sociétés et des associations.

1. Rapport du Comité de nomination et de rémunération

Remarque préalable

Le présent rapport est établi par le Comité de nomination et de rémunération et proposé à l'approbation du Conseil d'administration de Comnexio conformément au prescrit de l'article L1523-17, §2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Il a pour objet d'évaluer la pertinence des rémunérations versées aux mandataires en 2019. Le relevé individuel des présences des mandataires fait partie intégrante du rapport que rédigera le Conseil d'administration en application de l'article L6421-1 du CDLD.

Évaluation de la pertinence de la non-rémunération des mandats exercés au sein d'ORES Assets

Le Comité de nomination et de rémunération relève qu'ainsi que décidé par l'Assemblée générale constitutive du 29 mai 2019, tous les mandats en Comnexio sont exercés à titre gratuit, étant entendu que les mandataires de Comnexio composent les Conseils d'administration

d'ORES Assets et d'ORES sc et sont rémunérés dans le cadre de ce dernier mandat selon les limites et prescriptions du CDLD en la matière. Il en est de même pour l'exercice des mandats dans le cadre des Comités constitués au sein du Conseil.

Conclusions du Comité de nomination et de rémunération

Le Comité de nomination et de rémunération, réuni en séance du 19 mars 2020, constate que les modalités de rémunération reprises ci-avant sont la stricte application de la délibération susmentionnée prise en Assemblée générale, compétente en la matière.

Il constate également que la gratuité des mandats au sein de Comnexio reste pertinente et qu'en conséquence, le Comité n'émet pas de recommandation à l'Assemblée générale en vue de quelque modification de la rémunération des mandats au sein de la SPPLS.

Le 19 mars 2020.

2. Rapport du Conseil d'administration

Informations générales relatives à l'institution

Numéro d'identification (BCE)	0727.639.263
Type d'institution	Société à participation publique locale significative
Nom de l'institution	CONNEXIO
Période de reporting	2019

	Nombre de réunions
Assemblée générale	01
Conseil d'administration	02
Comité d'audit	01

1. Membres du Conseil d'administration (du 29 mai 2019 au 31 décembre 2019)

Fonction ¹	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute ²	Détail de la rémunération et des avantages ³	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle	Pourcentage de participation aux réunions
Président	DE VOS Karl					
Administrateurs	BINON Yves	Conformément à la délibération prise par l'Assemblée générale constitutive du 29 mai 2019, tous les mandats en Connexio sont exercés à titre gratuit.			x	100 %
	BULTOT Claude				x	50 %
	de BEER de LAER Hadelin				x	50 %
	DEMANET Nathalie				x	100 %
	DURANT Raphaël				x	100 %
	FAYT Christian				x	50 %
	FRANCEUS Michel				x	100 %
	GILLIS Alain				x	100 %
	VEREECKE Anne				x	50 %
Total général	10					

¹ Indiquer la fonction la plus élevée de l'administrateur, celles-ci étant : président, vice-président, administrateur chargé de fonctions spécifiques (membre du bureau exécutif, du comité d'audit ou d'un comité de secteur) ou administrateur.

² La rémunération comprend les avantages en nature. La rémunération comprend, le cas échéant, le montant total des jetons de présence perçus. Les rémunérations sont limitées aux plafonds applicables en matière de rétribution et d'avantages en nature dans le cadre de l'exercice des mandats dérivés, conformément à l'article L5311-1, § 1 du Code.

³ Détailler les différentes composantes de la rémunération brute annuelle et des avantages (indemnité annuelle ou montant de jetons de présence par fonction, autres avantages éventuels). L'avantage en nature est défini comme tout avantage généralement quelconque qui ne se traduit pas par le versement d'une somme et qui est consenti en contrepartie de l'exercice du mandat. Le montant des avantages en nature dont bénéficient les titulaires d'un mandat dérivé est calculé sur base des règles appliquées par l'administration fiscale en matière d'impôts sur les revenus (article L5311-2, § 1^{er}).

2. Membres du Comité d'audit (du 29 mai 2019 au 31 décembre 2019)

Fonction ¹	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute ²	Détail de la rémunération et des avantages ³	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle	Pourcentage de participation aux réunions
Présidente	DEMANET Nathalie	Conformément à la délibération prise par l'Assemblée générale constitutive du 29 mai 2019, tous les mandats en Connexio sont exercés à titre gratuit.			x	100 %
Membres	DURANT Raphaël				x	100 %
	VEREECKE Anne				x	0 %
Total général	03					

1 Indiquer la fonction la plus élevée de l'administrateur, celles-ci étant : président, vice-président, administrateur chargé de fonctions spécifiques (membre du bureau exécutif, du comité d'audit ou d'un comité de secteur) ou administrateur.

2 La rémunération comprend les avantages en nature. La rémunération comprend, le cas échéant, le montant total des jetons de présence perçus. Les rémunérations sont limitées aux plafonds applicables en matière de rétribution et d'avantages en nature dans le cadre de l'exercice des mandats dérivés, conformément à l'article L5311-1, § 1 du Code.

3 Détailler les différentes composantes de la rémunération brute annuelle et des avantages (indemnité annuelle ou montant de jetons de présence par fonction, autres avantages éventuels). L'avantage en nature est défini comme tout avantage généralement quelconque qui ne se traduit pas par le versement d'une somme et qui est consenti en contrepartie de l'exercice du mandat. Le montant des avantages en nature dont bénéficient les titulaires d'un mandat dérivé est calculé sur base des règles appliquées par l'administration fiscale en matière d'impôts sur les revenus (article L5311-2, § 1^{er}).

Titulaires de fonction de direction

Fonction ⁴	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute ⁵	Détail de la rémunération annuelle brute ⁶	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle
Fonctionnaire dirigeant local				
Directeur x				
Directeur ...				
Sous-directeur				
Sous-directeur ...				
Autre ...				
Total rémunérations				

Comnexio est une filiale d'ORES Assets en charge des activités de Contact center. Constituée le 29 mai 2019, ses règles de gouvernance sont communes à celles d'ORES Assets et ORES sc.

Bien que disposant d'un personnel propre, les fonctions de support sont exercées par ORES ; il n'y a pas – stricto sensu – de fonctions dirigeantes au sens des articles L5111-1,7 et 6424-1 du CDLD au sein de Connexio.

Madame Inne Mertens, membre du Comité de direction et, à ce titre, titulaire de fonction dirigeante au sein d'ORES, exerce la responsabilité la plus élevée pour ce qui concerne la stratégie de la société Connexio.

4 Indiquer la fonction occupée au sein de la structure, étant entendu que n'est visé que le staff de direction de cette dernière.

5 Indiquer la rémunération totale annuelle brute indexée, comprenant toutes sommes en espèces et tous avantages évaluables en argent.

6 Détailler les différentes composantes de la rémunération brute annuelle (sommes en espèces, autres avantages éventuels conformément aux règles reprises à l'annexe 4 au présent Code).

Annexes

Annexe 1 : Conseil d'administration (du 29 mai 2019 au 31 décembre 2019) – relevé nominatif des membres et du taux de présence

	Nom et Prénom	Présences effectives aux réunions	Nombre de réunions	Présence en %
Président	DE VOS Karl	2	2	100
Administrateurs	BINON Yves	2	2	100
	BULTOT Claude	1	2	50
	de BEER de LAER Hadelin	1	2	50
	DEMANET Nathalie	2	2	100
	DURANT Raphaël	2	2	100
	FAYT Christian	1	2	50
	FRANCEUS Michel	2	2	100
	GILLIS Alain	2	2	100
	VEREECKE Anne	1	2	50

Annexe 2 : Comité d'audit (du 29 mai 2019 au 31 décembre 2019) – relevé nominatif des membres et du taux de présence

	Nom et Prénom	Présences effectives aux réunions	Nombre de réunions	Présence en %
Présidente	DEMANET Nathalie	1	1	100
Membres	DURANT Raphaël	1	1	100
	VEREECKE Anne	0	1	0

comnexio

Contacts

Comnexio

Avenue Georges Lemaître, 38

6041 Charleroi

info@comnexio.be

www.comnexio.be